



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13150

SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES

04 90 43 93 42

mairie.spm@wanadoo.fr

Compte rendu

Commission administrative du C.C.A.S du *Mercredi 05 octobre 2022 à 15h30 en mairie*

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Florence DE CAMARET, Frédérique BARTHELEMY, Christiane MOINE, Madame Agnès DE REGIS

Absent(s) : Muriel ANDRES, Sylvie GREGOIRE

Procurations : Monsieur Marc GUILLAUME à Monsieur Jean-Christophe AUDIBERT.

Ouverture de la séance à 15h30

Secrétaire de séance : Madame Christiane MOINE

- 1) **Approbation du compte rendu** de la commission administrative du 17 mai 2022
- 2) **Délibération n°5/2022** ; Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024 :

Madame la Présidente informe le conseil d'administration qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 sera obligatoire. Il convient d'adopter le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2024 dans notre collectivité

Voté à l'unanimité des membres présents



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13150

SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES

04 90 43 93 42

mairie.spm@wanadoo.fr

3) **Délibération n°6/2022** : Mode de publicité des actes des collectivités territoriales.

A compter du 1^{er} juillet, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

A titre dérogatoire, les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de délibérer pour choisir ce mode de publicité qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- L'affichage
- La publication sur support papier
- La publication électronique sur le site internet de la commune.

Compte tenu du fait que tout le monde n'a pas internet et que tout le monde ne lit pas les journaux, Madame la Présidente propose de garder le mode de publicité actuel : l'Affichage en mairie, visible par tous.

Voté à l'unanimité des membres présents

- **Points divers** :

Sont évoqués les sujets suivants :

- Les colis de Noël
- Le repas des Anciens

Fin de la séance à 16h45.